

Bezon d'un camion?

CAMIONS INTERNATIONAL ELITE Ltée

Coin Saint-Sacrement et boul. Charest

JOUR ET NUIT: 687-9510

En montre, nouveaux modèles 1990

Pièces - Entretien - Vente - Location

LE SOLEIL

RÉNOVATION GUILLOT

ELECTRICITE
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
Estimations gratuites
661-9211

CHAUFFE-EAU: 40 GAL. 165 \$ 60 GAL. 245 \$

MERCREDI 2 AOÛT 1989

QUÉBEC, 93^e ANNÉE, NO 212
54 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3 008
MONTREAL: LES DE LA MADELINE, GASPE: RIVIERE AU RENARD, PERCE: ABITIBI 508

35c



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Félix Leclerc monte la garde à l'entrée de son île

Le grand poète Félix Leclerc a légué à ses enfants, Nathalie et Francis, l'amour de son pays et de son île. C'est ainsi que l'a immortalisé le sculpteur Raoul Hunter. **A-3**

LE GOUVERNEMENT

Ciaccia resterait, mais rien n'est certain pour Paul Gobeil

Au bureau de Bourassa, on croit que le ministre Ciaccia annoncera ce matin qu'il reste en politique, mais on n'est pas aussi certain des intentions du ministre Gobeil. **A-2**

LE QUÉBEC

Les BPC sont en route pour l'Angleterre

Après les tergiversations de la veille, les 15 premiers conteneurs de BPC ont finalement quitté Saint-Basile-le-Grand, hier, pour le pays de Galles. **C-16**

La Cité écologique dispense un enseignement efficace

Une enquête menée dans cette commune confirme que l'enseignement dispensé aux enfants est conforme aux normes du ministère de l'Éducation. **B-12**

LES SPORTS

Québec privé de Gillis pour une période indéterminée

Atteint du syndrome de Guillain-Barré, le centre Paul Gillis pourrait rater le camp d'entraînement et une partie de la prochaine saison des Nordiques. **S-4**

LES ARTS

Plus de 50 pays participeront au Festival des films du monde

Déjà 221 longs métrages sont inscrits au FFM qui s'ouvrira le 24 août à Montréal. Plusieurs proviennent de pays qu'on connaît peu, telle la Mongolie. **B-9**

L'EDITORIAL

Otages: une ou deux choses à ne pas oublier

Les otages sont une monnaie d'échange pour les terroristes. Pour être pris au sérieux, les ravisseurs en libèrent un ou exécutent l'autre. Ce qu'a oublié Israël. **B-10**

L'INDEX

Local et régional	A-3 à A-5
Le Québec	A-2 et A-6 à A-9
Le Canada	A-6
Le Monde	C-3 à C-8

Annonces classées	C-9 à C-14
Arts	B-7 à B-9
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-13
Décès	C-14 et C-15
Économie	Cahier B
Feuilleton	C-11
Éditorial	B-10
Horoscope	C-13
Mots croisés	C-10
Mot mystère	C-10
Où aller à Québec	B-8

LA METÉO

Nuageux aujourd'hui avec éclaircies. Averses ou orages dispersés. Maximum de près de 25. Demain: nuageux avec éclaircies et averses ou orages. **S-16**

Le CHUL a recours à une injonction pour sauver une vie

Le jeune Pierre Plourde, 11 ans, de Saint-Gilles de Lotbinière, pourra continuer, grâce à une injonction, à recevoir des transfusions sanguines au Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL), malgré les objections de sa mère qui est témoin de Jéhovah.

par DAMIEN GAGNON
LE SOLEIL

Pour le CHUL, les transfusions sanguines ont permis de sauver

la vie de l'enfant qui doit subir une autre intervention chirurgicale aujourd'hui.

Ainsi en a décidé le juge Henri Larue de la cour supérieure en

ajournant, hier, à 9h ce matin, les audiences sur ce cas bien particulier. Le juge Larue a prolongé jusqu'à 19h aujourd'hui l'injonction provisoire émise en fin de semaine par le juge Claude Jourdain, à la demande du CHUL. Cette injonction devait prendre fin hier, à 17h.

Le jeune Plourde a été violemment frappé par une voiture

samedi matin alors qu'il était en mobylette. Il a subi une fracture du crâne et de multiples fractures aux deux jambes. La mère de l'enfant, Mme Léonette Plourde, a raconté au représentant du SOLEIL, qu'elle s'est objectée, dès son arrivée à l'hôpital, que l'on donne des transfusions sanguines à son enfant qui, comme elle, est témoin de

Jéhovah. Selon leurs croyances, les témoins de Jéhovah ne peuvent recevoir de transfusions sanguines.

La vie de l'enfant

Dans un affidavit (déclaration sous serment), les docteurs Tim Allen et Paul Poncelet affirment que l'enfant serait mort

Suite A-2, CHUL...

Intervention du gouvernement fédéral en Cour suprême

Chantal Daigle devra poursuivre sa grossesse jusqu'au jugement

OTTAWA—La Cour suprême du Canada entendra mardi prochain l'appel logé par Chantal Daigle visant à lever l'injonction lui interdisant de se faire avorter. Et cette fois, le Procureur général du Canada, le ministre Doug Lewis, interviendra dans la cause, contestant lui aussi la décision des tribunaux québécois.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Les cinq juges de la Cour suprême réunis exceptionnellement

L'exécution de l'otage Cicippio est reportée de 48 heures

BEYROUTH (AFP, AP) — L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), qui a menacé d'exécuter l'otage américain Joseph James Cicippio, a reculé hier de 48 heures un ultimatum fixé la veille, tandis que l'Organisation des opprimés dans le monde a démenti avoir menacé d'exécuter l'otage britannique Terry Waite au cas où le cheikh chiite libanais Abdul Karim Obeid ne serait pas libéré par Israël.

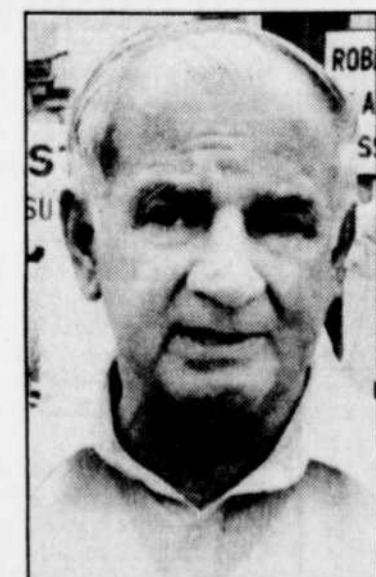
Dans un communiqué manuscrit en arabe parvenu, hier soir, au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, l'OJR a annoncé le « report uniquement de 48 heures non renouvelable de la date de l'exécution » de Joseph Cicippio, sans toutefois préciser cette date.

L'OJR avait menacé lundi d'exécuter son otage si cheikh Abdel Karim Obeid, un dignitaire du Hezbollah pro-iranien enlevé vendredi au Liban sud par un commando israélien, n'était pas libéré hier avant 18H00 locales. Le nouveau message de l'OJR a été diffusé à Beyrouth un peu plus de deux heures après l'expiration de cet ultimatum.

L'organisation clandestine, à la rhétorique similaire à celle des intégristes pro-iraniens, af-

Suite A-2, Otages...

Autre texte en page C-3



Thomas Cicippio, frère de Joseph, l'otage américain détenu au Liban et menacé d'exécution, s'est réjoui hier du sursis de 48 heures annoncé par ses ravisseurs.

pendant la période estivale n'ont pas été long hier à accepter d'entendre cette cause opposant Mme Daigle et son ex-ami Jean-Guy Tremblay. Les procureurs des deux parties ayant accepté de plaider en même temps la question de l'injonction interlocutoire et le mérite de la cause, il n'y a eu aucun débat sur la procédure. La décision a donc été rendue par les juges après seulement quelques minutes de délibération hier matin.

Le délai d'une semaine d'ici à l'audition est jugé très raisonnable dans les circonstances, de l'avis des avocats de deux parties qui se félicitent de pouvoir étayer leur argumentation jusqu'au plus haut tribunal du pays. L'intervalle d'une semaine permet à la Cour de se préparer et surtout de réunir le plus grand nombre possible de juges. Selon les procureurs, compte tenu de l'exceptionnelle importance du sujet, il se pourrait même que les neuf juges de la Cour suprême participent à l'audition.

Moins avancée

Selon Me Daniel Bédard qui représente Chantal Daigle, cette dernière a encore un peu de temps devant elle pour obtenir l'avortement qu'elle désire. Me Bédard soutient en fait qu'il y a eu confusion de la part des médias sur le stade de la grossesse de sa cliente.

« Mme Daigle commencera sa 24^e semaine de grossesse le 20 août » a d'abord dit Me Bédard. « Elle n'est donc pas dans sa 22^e semaine actuellement. » Mais Me Bédard a lui-même ajouté à la confusion en étant incapable de dire quel était le stade actuel, ajoutant même en anglais un peu plus tard, que sa cliente finira sa 24^e semaine le 20 août.

Quoi qu'il en soit, l'avocat est persuadé que « justice lui sera rendue à temps. » Cela signifie que les juges se prononceront à son avis avant le 20 août, permettant ainsi à Chantal Daigle de se rendre aux États-Unis pour obtenir son avortement, puisque une telle intervention n'est normalement pas prati-

Suite A-2, Daigle...

Autres textes et photos aux pages A-6, A-7 et A-8



En quittant la Cour suprême, hier, l'avocat de Chantal Daigle a été accosté par des sympathisantes pro-vie qui lui ont offert des cadeaux pour le bébé qu'elles espèrent que Chantal Daigle sera forcée d'avoir.

Le dollar canadien est à son plus haut niveau depuis 9 ans

OTTAWA (PC) — Le dollar du Canada a atteint hier son plus haut niveau depuis presque neuf ans. Une telle situation rend les vacances aux États-Unis plus économiques mais réduit les profits des exportateurs.

Selon les cambistes, ce sont la poigne solide du gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, sur les taux d'intérêt et la chute des coûts de l'emprunt aux États-Unis qui ont fait bondir le dollar sur les marchés des changes.

« Ces facteurs ont tout simplement projeté le dollar cana-

dien à travers le toit », a dit M. Barry Davenport, vice-président, change étranger, à la Banque de Montréal.

Au cours de la journée de mardi, le dollar a grimpé jusqu'à 85,16 cents US, soit à son niveau le plus élevé depuis octobre 1980, alors qu'il avait atteint 86,07 cents US.

La Banque du Canada, affirmant les changeurs, est intervenue en force sur les marchés des changes pour limiter la hausse de notre dollar, mais notre devise a finalement terminé la journée à 85,12 cents US, en hausse au regard de son niveau de 84,69 cents US, à la fermeture lundi.

La montée prononcée du dollar a aussitôt suscité les demandes de l'opposition en faveur d'une diminution des taux d'intérêt et a fait grimacer les exportateurs.

L'Association canadienne des exportateurs évalue que chaque hausse d'un cent de notre dollar face au dollar des

États-Unis coûte aux entreprises canadiennes \$1,3 milliard en perte de profits.

« Si nous continuons au rythme actuel, ce sera l'emploi qui sera finalement touché dans notre pays », a affirmé M. Clem Srouf, porte-parole de l'association.

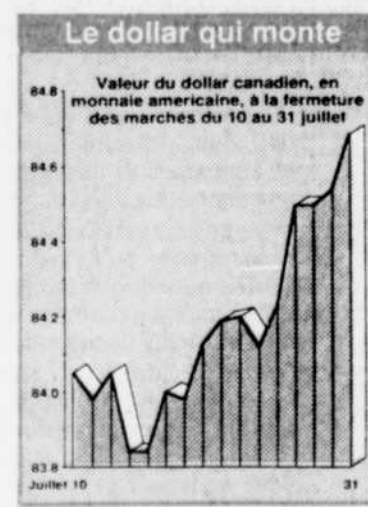
Quand notre dollar est en hausse, les vacances aux États-Unis coûtent moins cher, ainsi que les oranges et la machine à bois. Mais en même temps le bois, le poisson et le minerai que nous exportons coûtent plus cher aux États-Unis et dans les autres pays.

Baisse aux États-Unis

L'an dernier, les exportations du Canada, compte tenu des facteurs saisonniers, ont représenté \$137,3 milliards et équivalaient à 30 % de la production. Plus des trois quarts de nos exportations vont aux États-Unis.

Les membres de l'opposition aux Communes rejettent cette montée en flèche de notre dollar sur la politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé que pratique M. Crow

Suite A-2, Dollar...



La direction de Steinberg recommande à ses actionnaires d'accepter l'offre d'Oxdon

MONTREAL — Le conseil d'administration de Steinberg a recommandé hier aux actionnaires d'accepter l'offre d'Oxdon si Socanav et la Caisse de dépôt n'augmentent pas leur

par HÉLÈNE BARIL
LE SOLEIL

« À défaut de toute offre concurrentielle ou d'une augmentation de la contrepartie offerte aux actionnaires en vertu de l'offre CAS (Corporation d'acquisition Socanav-Caisse), le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions

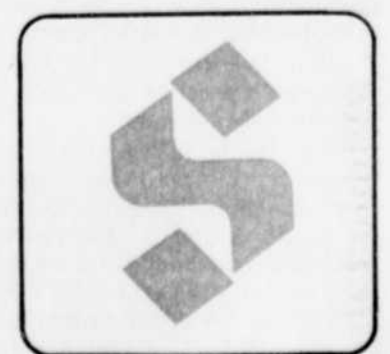
d'administration.

Les administrateurs qui ne sont pas membres de la famille Steinberg ont encore une fois déploré « ce qui continue d'être une substantielle différence » entre le prix offert pour les actions votantes (\$75) et les actions non votantes (\$53).

Toutefois, les administrateurs sont d'avis que les détenteurs d'actions non votantes ne pourront peut-être pas obtenir un meilleur prix d'Oxdon ou de Socanav et qu'ils doivent donc accepter l'offre d'Oxdon.

Socanav et la Caisse de dépôt n'ont offert que \$51 pour les

Suite A-2, Steinberg...



Pendant que John Ciaccia aurait décidé de rester

L'incertitude demeure concernant l'avenir de Paul Gobeil

Au bureau du premier ministre Robert Bourassa, on croit que le ministre de l'Énergie, M. John Ciaccia, annoncera ce matin qu'il reste en politique, mais on n'est pas aussi certain des intentions précises du ministre Paul Gobeil, des Affaires internationales.

par JACQUES DUMAIS
LE SOLEIL

LE SOLEIL apprenait, hier, que M. Gobeil dira à ses collègues du conseil des ministres, cet après-

midi, qu'il ne sollicitera pas un deuxième mandat de l'électorat de Verdun parce que, à l'instar du ministre Pierre MacDonald, il veut retourner dans un secteur privé plus rémunérateur. M. Gobeil est celui que les syndicats ont dé-

nommé le père de l'État-Provigo au sein du cabinet Bourassa.

Dans l'entourage du premier ministre, le cas Gobeil demeure une inconnue. « Une journée, il dit qu'il s'en va et le lendemain, il prétend le contraire ». Au cabinet du ministre, on confirmait que M. Gobeil sera à Québec aujourd'hui, mais on manifestait une certaine surprise face à cette rumeur de son retrait de la vie politique.

Un porte-parole de M. Bourassa classe M. Gobeil parmi le trio des incertains. Les deux autres seraient MM. MacDonald, de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, et Pierre Paradis, des Affaires municipales. On estime que le premier va se retirer, malgré des pressions pour qu'il reste dans sa circonscription de Robert-Baldwin. Quant au ministre et député de Brome-Missis-

quoi, il poursuit actuellement sa réflexion en vacances.

Au bureau de comté du ministre Ciaccia, par ailleurs, on tenait mordicus à la confidentialité de sa décision jusqu'à ce matin. Seul le ministre anglophone qui n'ait pas quitté le cabinet Bourassa après l'adoption, en décembre dernier, de la loi 178 sur l'affichage extérieur unilingue francophone, M. Ciaccia a, depuis pour cette même

raison, eu maille à partir avec la minorité linguistique du Québec.

Quoi qu'il en soit, les dernières incertitudes ministérielles seront bientôt dissipées puisque le premier ministre jongle avec deux dates plus rapprochées que prévu pour déclencher les élections : le 9 ou le 16 août, en vue d'un scrutin général le 25 septembre ou le 2 octobre...

Suites de la première page

Daigle...

quée au Québec après la 20e semaine. Mais « tout le monde est conscient de toute manière que des femmes ont eu des avortements dépassés la 24e semaine » a tenu à ajouter Me Bédard.

Celui-ci a d'autre part expliqué qu'il n'était pas possible dans ce cas-ci de plaider séparément l'injonction et le mérite de la cause. Lever l'interdiction aurait rendu théorique l'étude des droits du père et du fœtus par rapport à ceux de la mère. Or, dans la cause Borowski sur les droits du fœtus, la Cour suprême a déjà refusé une première fois de se pencher sur une situation théorique.

Me Henri Kelada qui défend les intérêts de Jean-Guy Tremblay a expliqué de son côté, qu'il ne cherche nullement à tirer profit des délais dans ce dossier. « On ne cherche ni à compliquer les choses, ni à compliquer les procédures. Chaque semaine rend la chose plus difficile pour Mme Daigle. »

La chose est terriblement sérieuse et aura un impact majeur sur les Canadiens et sur le Parlement, a analysé Me Kelada, rappelant que le premier ministre Brian Mulroney a déjà lui-même fait valoir qu'il attendait la décision de la Cour suprême pour agir à l'automne.

Interventions

Outre les deux parties en cause, sept autres groupes pro-vie et pro-choix ont obtenu hier la permission d'intervenir dans la cause, incluant le Procureur général du Canada. Il s'agit dans ce dernier cas d'une surprise.

Le gouvernement fédéral plaidera que la cour d'appel du Québec a erré en se basant sur le droit provincial pour prohiber l'accès à l'avortement. Il s'agit d'une compétence exclusive du Parlement du Canada, a argué le ministre de la Justice, Doug Lewis, hier en fin de journée. Celui-ci s'est bien défendu cependant de se ranger dans le clan Daigle, même si techniquement l'argumentation développée par le fédéral favorise clairement la position de cette dernière.

Les représentants du Procureur général auront quinze minutes pour faire valoir leur point lors de l'audition de mardi. Ceux des six groupes de pression sont quant à eux limités à un plaidoyer de dix minutes. Il y a trois groupes pro-choix, soit la Ligue canadienne pour le droit à l'avortement, l'Association canadienne des libertés civiles et le Fonds d'action et d'éducation pour les femmes. Les trois autres s'opposent à l'avortement, soit Médecins pour la Vie, Campagne-Coalition pour la vie et Real Women.

Les deux principaux intéressés, soit Mme Daigle et M. Tremblay n'étaient pas présents hier à Ottawa pour cette étape du processus.

CHUL...

s'il n'avait pas reçu de sang. Le Dr Allen (urgentologue) qui a reçu l'enfant à l'urgence précise que le jeune Plourde risquait une amputation des deux jambes. Il était dans un état de choc sévère. Présentement aux soins intensifs, il est intubé et il a besoin d'un appareil respiratoire.

Quant au chirurgien, le Dr Paul Poncelet, il est d'avis que l'arrêt des transfusions sanguines signifierait dans le meilleur des diagnostics que l'enfant perdrait la jambe gauche et dans le pire, la vie. Durant le temps passé à l'urgence et à la salle d'opération, l'enfant a reçu neuf transfusions sanguines.

Les médecins du CHUL ont réussi à sauver la jambe droite du jeune Pierre. Une autre intervention chirurgicale à lieu aujourd'hui pour lui sauver la jambe gauche. Dans les jours qui viennent, les médecins estiment que l'enfant aura besoin de six autres transfusions sanguines.

Soulignons que la loi sur la protection de la santé publique, dans le cas d'un enfant mineur, permet à un hôpital d'obtenir une injonction pour qu'il reçoive les soins requis. La Direction de la protection de la jeunesse a d'ailleurs donné raison au CHUL.

L'avocat du CHUL, Me Louis Rochette, a fait valoir que selon plusieurs jurisprudences, la protection de la vie d'un enfant passe avant la liberté de religion des parents. A son avis, la liberté de religion comporte des limites qu'il faut savoir respecter.

La peur du sida

L'avocat de Mme Plourde, Me Rémi Taschereau a soutenu quant à lui que les transfusions sanguines comportaient d'énormes risques qui pouvaient conduire à la mort, faisant allusion au sida. Il a fait témoigner un médecin omnipraticien, le Dr Richard Beaupré qui a travaillé pendant neuf ans à l'urgence du centre hospitalier Chauveau et deux ans à Saint-François d'Assise.

Maintenant omnipraticien au centre François-Charon, le Dr Beaupré a soutenu qu'il y avait bien d'autres moyens que les transfusions sanguines pour sauver la vie d'un patient. Il a affirmé, après avoir examiné le dossier médical de l'enfant, que ce dernier n'aurait pas eu besoin de transfusions de sang. Sa tension, dit-il, était stable. Toutefois, il a précisé qu'en dehors des transfusions sanguines, les médecins du CHUL avaient fait les choses correctement.

Au cours de son témoignage, le Dr Beaupré a affirmé que les transfusions sanguines sont devenues une mode dans les hôpitaux du Québec. La personne qui en reçoit, dit-il, risque pourtant d'attraper des microbes qui peuvent être mortels.

Steinberg...

actions non votantes. Le tandem n'a pas l'intention d'augmenter la mise, parce qu'il est convaincu que l'offre d'Oxdon ne peut pas réussir.

En vertu d'une entente exclusive conclue avec la succession de Sam Steinberg, Socanav et la Caisse de dépôt sont assurées d'obtenir 55,5 % des actions votantes et 9,6 % des actions non votantes. Un autre bloc d'actions non votantes, équivalant à 2,2 %, appartient individuellement à deux des sœurs Steinberg et pourrait s'ajouter à la récolte de Socanav et la Caisse pour faire 11,8 %. Dans ce cas, Oxdon ne remplirait aucune des deux conditions de son offre, à savoir d'obtenir 90 % de chacune des catégories d'actions.

Hier, le porte-parole de Socanav, M. Serge Leclerc, n'était pas en mesure de préciser si ce bloc de 2,2 % était une prise assurée pour Socanav et la Caisse.

Par ailleurs, le prospectus de la Corporation d'acquisition Socanav-Caisse prévoit que si Socanav échoue dans sa tentative de trouver le financement bancaire résiduel de \$330 millions qu'il lui faut pour réaliser la transaction, la Caisse lui prêtera la somme requise. Dans ce cas cependant, Socanav devra se retirer de la transaction et la Caisse, ou une personne désignée par elle, reprendra les actions de Steinberg moyennant un dédommagement de \$1.000.

Selon M. Leclerc, cette éventualité est tout à fait hypothétique et les

avocats l'ont incluse dans le prospectus « pour faire une offre en béton armé dans le but de sécuriser les actionnaires ».

« C'est pour faire savoir aux actionnaires que la transaction se réalisera peu importe ce qui arrive », a dit M. Leclerc.

Selon lui, Socanav a déjà entrepris toutes les démarches pour obtenir le prêt de \$330 millions et il n'y pas de raisons qu'elle ne l'obtienne pas.

Dans sa recommandation d'hier, le conseil d'administration de Steinberg a tenu compte du fait qu'il n'est pas certain que les offres d'Oxdon et de Socanav soient menées à terme et que les actionnaires qui acceptent l'offre d'Oxdon auront le temps d'accepter celle de Socanav si Oxdon décide de ne pas compléter la transaction.

S'ils suivent la recommandation du conseil, les actionnaires ont jusqu'au 11 août à 1 h pour déposer leurs actions.

L'offre de Socanav et de la Caisse est valide jusqu'au 22 août à 16 h.

Dollar...

dans le but de ralentir la croissance économique et de lutter contre l'inflation.

« Il est carrément évident que les taux d'intérêt en vigueur chez nous sont beaucoup trop élevés », a souligné M. Lorne Nystrom, critique du NDP pour tout ce qui regarde les activités financières.

Craignant l'éventualité d'une récession, la banque centrale des États-Unis a permis cette semaine que les taux d'intérêt reculent d'un autre cran dans ce pays, alors que M. Crow a maintenu les coûts de l'emprunt à un haut niveau au Canada.

Ce changement a accentué l'écart entre les taux d'intérêt à court terme en vigueur dans les deux pays à l'a porté à 4,52 points de pourcentage, soit une différence considérable.

Flambée non terminée

« Quand notre gouvernement se réveillera-t-il et admettra-t-il que la possibilité d'une récession est à notre porte », a déclaré M. Jim Peterson, critique libéral en matière d'industrie, en demandant la diminution des taux d'intérêt.

La politique monétaire actuelle équivaut à un suicide tout en pénalisant les Canadiens, a-t-il ajouté.

Des taux d'intérêt élevés rendent le dollar du Canada plus attrayant pour les investisseurs étrangers, comme les fonds de retraite, les banques et les courtiers qui cherchent toujours à obtenir un meilleur rendement pour leur argent.

Certains cambistes étaient d'avis que cette flambée de notre dollar n'est pas encore terminée.

« Si l'écart entre les taux d'intérêt continue d'augmenter, on s'arrachera encore plus le dollar canadien », a pour sa part noté M. Bob Jarrett, vice-président émérite, change étranger et métaux précieux, de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

Otages...

firme avoir pris cette décision « à l'invitation d'amis, à la suite d'appels sincères et en raison de certains facteurs qui nous sont propres, ainsi que de l'appel émouvant de l'épouse » de Joseph Cicippio.

« Ceux qui sont aux postes de responsabilité doivent savoir que toute autre tentative pour arracher un nouveau report sera inutile. Il leur faut saisir cette dernière chance et agir de leur côté », ajoute le communiqué.

Âgé de 58 ans, père de sept enfants, M. Cicippio avait été enlevé le 12 septembre 1986 sur le campus de l'Université américaine de Beyrouth (AUB), dont il était le chef comptable.

Son épouse, Elham, avait lancé dans l'après-midi un appel « à la clémence et à la pitié des ravisseurs », les « conjurant » de revenir sur leur décision, dans une conférence de presse tenue dans le secteur chrétien de Beyrouth.

« Je suis sûre qu'en ces minutes cruciales personne ne me comprend mieux que l'épouse de cheikh Obeid, qui a été enlevé par Israël, et je lui demande de m'aider », avait-elle dit.

Démenti

Pour sa part, l'Organisation des opprimés dans le monde a affirmé dans un communiqué remis au journal beyrouthin *An Nahar*: « L'utilisation de notre nom pour menacer de tuer Terry Waite constitue un acte hostile et frivole ».

Le communiqué a été déposé un quart d'heure avant l'expiration de l'ultimatum — à minuit — fixé auparavant par un correspondant anonyme, annonçant à une radio de Beyrouth que l'émissaire de l'Église anglicane serait tué à cette heure si le cheikh Obeid n'était pas libéré.

« Nous adressons une mise en garde aux opportunistes et aux transgresseurs pour qu'ils n'entrent pas dans la voie du mensonge envers l'opinion publique mondiale en utilisant le nom de notre organisation à des fins malintentionnées », affirme ce communiqué, qui n'était accompagné d'aucun document d'authentification.

L'Organisation des opprimés dans le monde avait remis lundi un communiqué et une bande vidéo à une agence de presse occidentale montrant ce qu'elle présentait comme l'exécution du colonel américain Williams Higgins. Elle affirmait l'avoir tué parce que le cheikh Obeid, enlevé vendredi par Israël avec deux compagnons, n'avait pas été libéré.

VOTRE PELOUSE

LE SOLEIL, en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau, vous présente les précisions d'arrosage des pelouses pour des municipalités de la grande région de Québec.

LÉGENDE: Interdiction (X) Arrosage de 1 h recommandé (1) Arrosage non recommandé (NR) Arrosage de 2 h recommandé (2)
Renseignements supplémentaires: Jean-Sylvain Saucier, tél.: 644-6784.

ADRESSES PAIRES IMP.		ADRESSES PAIRES IMP.	
Ancienne-Lorette.....	(NR) (NR)	Québec	(NR) (NR)
Beaufort.....	(NR) (NR)	St-Augustin	(X) (X)
Beaupré.....	(NR) (NR)	St-David	(NR) (NR)
Boischatel.....	(X) (X)	St-Foy.....	(NR) (NR)
Cap-Rouge.....	(X) (X)	St-Émile.....	(X) (X)
Charlesbourg.....	(NR) (NR)	St-Etienne-de-Lauzon ..	(X) (X)
Charny.....	(NR) (NR)	St-Georges-Ouest.....	(NR) (NR)
Lac-St-Charles.....	(NR) (NR)	St-Rédempteur.....	(X) (X)
Lauzon.....	(NR) (NR)	Sillery.....	(NR) (NR)
Lévis.....	(NR) (NR)	Val-Belair.....	(NR) (NR)
Loretteville.....	(NR) (NR)	Vanier.....	(NR) (NR)
Pintendre.....	(NR) (NR)		

Premier Québécois à recevoir deux poumons Gino Gasse se remet très bien de l'opération

Le premier receveur québécois d'une double transplantation de poumons, M. Gino Gasse, de Val-d'Or, se remet si bien de l'intervention subie dans la nuit de vendredi dernier, qu'hier matin, il était assis dans sa chaise et voulait manger.

par JEAN-CLAUDE PAQUET
LE SOLEIL

C'est ce que déclarait hier au journal LE SOLEIL, lors d'une entrevue au téléphone, le Dr Hani Shennib, chef de l'équipe chirurgicale de l'hôpital Général de Montréal qui a réalisé cette première québécoise.

M. Gino Gasse, explique le chirurgien, souffrait d'emphysème à un point tel qu'il ne pouvait plus travailler depuis longtemps. Il a d'ailleurs passé dix semaines aux soins intensifs, dont les trois dernières sous respirateur mécanique.

Antérieurement à cette intervention, on ne pouvait procéder qu'à des transplantations cœur et poumons, ce qui était tout de même une aberration, dit le Dr Shennib, puisqu'elle obligeait à enlever au patient un cœur en bon état.

La technique de la transplantation des poumons seulement, explique le Dr Shennib, a été mise au point à Toronto il y a plusieurs années, mais on a cessé d'y avoir recours assez rapidement en raison de problèmes sérieux que causait l'anastomose (la réunion chirurgicale) de la trachée-artère chez le transplanté.

Le Dr Noireclair de Marseille, en France, a repris la technique

torontoise et l'a modifiée de manière qu'on puisse aujourd'hui ne transplanter que les poumons et éviter l'anastomose de la trachée-artère. En fait, on anastomose la partie haute des bronches, plutôt que la trachée-artère et on évite ainsi les problèmes qui se manifestaient.

C'est après avoir analysé les résultats de huit interventions sans complications, effectuées par le Dr Noireclair, que le Dr Shennib a décidé d'appliquer pour la première fois, au Québec, cette même intervention.

L'intervention pour la transplantation des poumons seulement est beaucoup plus longue (au moins une dizaine d'heures), en raison des nombreuses anastomoses à effectuer, soit les bronches, les artères et les veines pulmonaires, mais surtout en raison de l'accessibilité de ces vaisseaux, qui sont situés en arrière du cœur.

Cependant, dit le Dr Shennib, les résultats sont impressionnants, si l'on considère le rythme de récupération du patient. Il estime qu'après une période de réhabilitation et de physiothérapie de l'ordre de quatre semaines, M. Gasse pourra rentrer chez lui. M. Gasse est père de trois enfants, dont un bébé de six mois.

Onze hommes disparus dans l'ouragan Chantal

HIGH ISLAND, Texas (AFP) — Onze personnes qui travaillaient sur deux plate-formes pétrolières au large de la Louisiane ont disparu lors du passage de l'ouragan Chantal dans le golfe du Mexique et sur les côtes américaines dans la nuit de lundi à hier, ont indiqué les garde-côtes.

Toits arrachés, lignes électriques coupées, bateaux en difficulté, Chantal, le premier ouragan de la saison dans la région, s'est abattu hier matin sur les côtes du Texas et de la Louisiane, à hauteur de High Island, au Texas. La veille, des milliers de personnes avaient évacué plusieurs endroits de la côte et les compagnies pétrolières texanes avaient commencé à évacuer des centaines de personnes travaillant sur des plate-formes.

Les recherches pour tenter de retrouver dix hommes qui travaillaient sur une plate-forme qui avait chaviré lundi au large de Morgan City, en Louisiane, ont été interrompues hier en raison du mauvais temps. Une personne a également disparu d'une autre

plate-forme, toujours au large de la Louisiane, alors que le vent, par endroits, atteignait dans la zone la vitesse de 120 km/h.

Au total, dix pêcheurs ont été récupérés par les hélicoptères des garde-côtes alors que leurs bateaux étaient en difficulté.

Environ 2.500 habitants de Grand Isle, au large de la Louisiane, s'étaient réfugiés lundi sur le continent, où la population avait été mise en garde contre l'ouragan. De fortes pluies sont tombées pendant la nuit sur la Nouvelle-Orléans.

Hier en milieu de journée, Chantal a perdu de sa violence.

La saison des ouragans commence en juin et s'achève en novembre.

Un séisme fait au moins 59 morts en Indonésie

DJAKARTA (AFP) — Au moins 59 personnes ont été tuées hier dans une province de l'est de l'Indonésie à la suite d'un tremblement de terre d'une intensité de 5,6 sur l'échelle de Richter (graduée jusqu'à neuf), a annoncé hier l'agence officielle indonésienne Antara.

Le séisme a provoqué des glissements de terrain, qui ont enseveli deux villages dans la province de l'Irian Jaya (sur l'île de Nouvelle-Guinée), où l'on a dénombré le plus grand nombre de victimes, précise Antara.

Une quinzaine de blessés ont été hospitalisés et 200 villageois évacués alors que le bilan pourrait s'alourdir, selon des responsables locaux cités par l'agence.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 1er août
2-8-8
8-4-9-4

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K 7J6

Service aux abonnés	647-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233



Nancy Lantagne et Jacques Trudel disent être prêts à aller jusqu'au bout pour ne pas avoir à quitter leur maison située sur la plage Jacques-Cartier à Cap-Rouge.

Expropriés de la plage Jacques-Cartier Les Trudel de Cap-Rouge contestent l'expulsion décrétée par Sainte-Foy

Contestant le droit de Sainte-Foy de posséder des terrains hors de son territoire, des propriétaires de la plage Jacques-Cartier à Cap-Rouge remettent en question l'avis de fin de bail que leur a expédié récemment Mme Andrée Boucher.

par RICHARD CÔTÉ LE SOLEIL

À la fois locataires de terrains appartenant à Sainte-Foy dans les limites de Cap-Rouge et propriétaires des maisons et chalets qui y sont construits, ces citoyens souhaitent ainsi contrecarrer les intentions de Sainte-Foy qui leur a fait savoir que le bail de location de terrain était terminé et qu'ils devaient soit déménager ces bâtiments avant le 1er juin 1990, soit les abandonner et recevoir un montant équivalant à l'évaluation municipale plus 15 %.

On sait que la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher, a ainsi demandé aux propriétaires de maisons et locataires de terrains de la plage Jacques-Cartier de quitter les lieux afin de permettre l'aménagement d'un parc public sur les berges du Saint-Laurent.

Des 86 propriétaires-locataires visés, 72 sont situés dans les limites de Sainte-Foy tandis que 14 autres se trouvent dans Cap-Rouge.

Deux de ces derniers, le couple Nancy Lantagne et Jacques Trudel, attendent d'ailleurs présentement un avis juridique sur cette question. Dans le cas où celui-ci leur paraîtrait favorable, ils entendent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résister à cet ordre d'éviction.

Entre-temps, en compagnie d'autres citoyens qui sont dans la même situation qu'eux, ils ont fait circuler une pétition demandant au maire de Cap-Rouge, M. André Juneau, de se prononcer sur ce litige et de venir en aide à ses contribuables dans le pétrin. Le document, qui comprend déjà

près de 200 signatures, sera remis au maire carougeois lundi lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Illégalité

Les terrains concernés ont été vendus à Sainte-Foy en 1962 par le Canadien National pour un montant de \$25.000. La ville s'engageait alors à respecter les baux de location que le CN avait déjà signé avec les gens qui occupaient ces terrains.

Il semble que selon la loi une municipalité ne peut posséder de terrains hors de son territoire à moins d'avoir préalablement obtenu par une autre loi le droit de le faire et ce pour des raisons bien spécifiques. Sainte-Foy n'aurait pas obtenu cette autorisation ce qui rendrait illégale la transaction originale et mettrait évidemment en péril l'autorité de la ville sur ces terrains.

De plus, selon le bail, le locataire ne peut mettre fin celui-ci sauf dans le but de mettre en marche un projet municipal et public, ce qui ne pourrait être le cas puisque Sainte-Foy n'aurait pas le droit de lancer un tel projet à l'extérieur de ses limites.

Pour Nancy Lantagne et Jacques Trudel toute cette démarche revêt d'autant plus d'importance que sur le terrain dont ils assument le bail de location depuis 1987, il ont construit eux-mêmes l'année dernière une maison toute neuve pour laquelle ils avaient auparavant obtenu de la ville de Cap-Rouge tous les permis nécessaires. « C'est beaucoup de temps, d'argent et de rêve que nous avons investis dans cette maison, c'est une bonne partie de notre vie, affirment-ils, ils n'est pas question de nous laisser faire. Nous lutterons jusqu'au bout contre cette injustice! »

Le poète Félix Leclerc monte la garde à l'entrée de son île

Guitare en bandoulière, le corps figé dans une armure de bronze, Félix Leclerc monte la garde à l'entrée de son île, cette île où il a choisi de mourir et qu'il continue pourtant d'habiter.

par MARCEL COLLARD LE SOLEIL

Aujourd'hui, le 2 août, Félix Leclerc aurait eu 75 ans. Cependant, au-delà de sa mort, il y a un an, il survit dans la mémoire de son monde.

Un comité de la Chambre de commerce de l'île, dirigé par Louis Dumas, a voulu en perpétuer le souvenir en confiant au sculpteur Raoul Hunter (longtemps caricaturiste au SOLEIL), le soin de préparer une oeuvre qui fut dévoilée, hier après-midi, en présence des proches de Félix Leclerc, d'insulaires, de gens actuels et anciens de la politique et des arts.

Hunter a affirmé devant ces gens qu'il avait toujours cru en l'immortalité de Leclerc et qu'il avait tenté de le représenter dans la force de l'âge. D'une grosse roche de granit rose, une roche de son île, le corps de Félix s'avance en proue, dans un haut relief de 71,2 cm de hauteur et de 101,8 cm de largeur. Sur sa guitare, on peut lire l'inscription : « Un grand-père au regard bleu qui monte la garde ».

Après le maire Bernard Dagenais, de Sainte-Pétronille, et Jean Lapointe, qu'on se plaît à décrire comme le grand ami de Félix, le ministre Yves Séguin a préféré parler de la technique musicale de Félix, à la guitare, une technique inédite et bien personnelle qui ne pourra jamais être copiée. M. Séguin, guitariste à ses heures depuis une quinzaine d'années, a confessé qu'avec « un peu plus de culot », il aurait apporté sa guitare pour interpréter la musique de la chanson *Le tour de l'île*.

Le plus applaudi des invités fut le cardinal Louis-Albert Vachon qui, dans un élan de poésie, a écrit un *Te Deum* intitulé « Dieu soit loué pour Félix notre frère ». Cela se termine ainsi :



Le sculpteur Raoul Hunter a représenté un Félix Leclerc dans un bloc de granit rose, fixant de ses yeux bleus le Saint-Laurent.

« Au peuple du Québec, il le donna.

Félix, ton peuple te chérit, il vient ici immortaliser ton nom.

Ta chanson, tu nous l'as dit, c'est comme le battement de nos coeurs.

C'est comme le pain, on peut s'en priver mais pas pour longtemps!

Il nous faudra toujours tes chansons...

« Cent chansons de toi » de toi,

des chansons qui ont vibré sur tes lèvres, qui ont dansé sous tes doigts, qui ont remué nos âmes, qui ont fait plus grand notre pays.

Dieu soit loué pour Félix, notre frère!



Une cérémonie empreinte de nostalgie à laquelle assistaient les proches de Félix, sa femme Gaétane, son beau-frère Claude Morin, ses enfants Nathalie et Francis.

Jeunes agressées à Duberger-Les Saules

La police croit que deux maniaques rôdent

La police de Québec n'est pas prête à parier que les deux agressions commises en deux jours contre deux jeunes de Duberger-Les Saules sont l'oeuvre du même individu.

par ISABELLE JINCHEREAU LE SOLEIL

Si le ou les assaillants des victimes semblent affectionner les secteurs boisés des quartiers Duberger-Les Saules, ils n'emploient cependant pas les mêmes méthodes criminelles. Dans le premier cas, l'agresseur était armé d'un couteau, dans l'autre, l'individu complètement nu n'a pas usé d'une arme.

La première agression a été commise dimanche soir, contre une adolescente de 19 ans, domiciliée dans la rue Paquin à Duber-

ger, qui a reçu un coup de lame au bras en tentant de se protéger.

La jeune femme se promenait avec sa petite nièce dans un sentier situé tout près du boulevard Du Vallon lorsqu'elle fut attaquée par le garçon qui la suivait et qui a tenté de lui enfoncer un couteau dans l'abdomen.

Quant au second crime, il a eu lieu à deux kilomètres de là, dans le parc Les Saules. La victime est une fillette de 10 ans, agressée sexuellement par un nuvite qui a surgi d'un petit bois. L'enfant a été suffisamment coriace pour échapper aux griffes du maniaque, qui n'a réussi à lui arracher

que sa culotte. Deux témoins du crime, âgés de 7 et 10 ans, ont assisté impuissants à la scène.

« Vers 19 h, lundi, en attendant ma blonde dans le stationnement, j'ai entendu des enfants pleurer. Je croyais qu'ils jouaient. Plus tard, un père de famille est venu scruter le bois. C'est un coin mal famé ici, où il y a beaucoup de vols. Si au moins la ville coupait toutes ces branches, on verrait mieux », racontait hier Yves Bourbonnais, locataire de l'immeuble derrière lequel l'incident s'est produit.

La description du suspect fournie par les victimes présente toutefois certaines similitudes. On parle d'un grand maigre de 17 ou 18 ans, mesurant 1 m 75, portant

les cheveux châtain longs et la moustache. Mais l'un était habillé, l'autre, pas.

La police n'exclut pas que les deux agressions résultent aussi d'un effet d'entraînement. En attendant la diffusion d'un portrait-robot, l'agent Yvon Barabé précise que les autorités mettront tout en oeuvre pour épinglez le ou les suspects. « Que la population se rassure. Nous disposons d'autos-patrouilles, de motos et d'une unité spéciale d'intervention pour surveiller le secteur », dit-il.

Mais depuis le crime de la rue Paquin, les parents sont devenus méfiants et préfèrent garder leurs enfants dans leur cour. « Il y a 10 ans, c'était un quartier de 'toffs' ici », avoue Jean Allard.

Meurtre au pénitencier de Donnacona

Tout indique que le jury ne pourra délibérer avant vendredi

Les plaidoiries prenant plus de temps que prévu, le jury ne pourra vraisemblablement délibérer avant vendredi, au procès des détenus de Donnacona accusés du meurtre de Claude Pélouquin, survenu le 20 mars dernier. Hier, les avocats de la défense ont poursuivi leur plaidoirie devant une salle déserte.

par ALAIN CASTONGUAY LE SOLEIL

Hier matin, Me Jean Asselin, procureur de l'accusé James Lawrence Verner, a plaidé durant environ 45 minutes.

Il s'est penché sur la participation présumée de son client Verner au meurtre de Pélouquin. « La poursuite n'a pas été en mesure d'établir clairement que le sang trouvé sur les espadrilles de Verner était celui de Pélouquin. Or, Verner avait fait le ménage suite

au passage de Tanguay et cela pouvait très bien être le sang de ce dernier. » Sylvain Tanguay a été agressé quelques heures avant le meurtre par un détenu qui est en même temps un des témoins et délateurs — le no 3 — de la Couronne dans cette affaire.

« Si on a trouvé des traces de pas faites par Verner dans le coqueron, pourquoi on n'en a pas trouvé appartenant à Brouillette et Peruta », a souligné Me Asselin. Il a rappelé que le délateur jugé coupable de l'agression sur Tanguay a admis s'être débarrassé de ses vêtements souillés de sang.

« Mais il a juré avoir gardé ses espadrilles et ne pas les avoir lavées. Pourtant, il y avait du sang partout dans la cellule de Tanguay et il ne pouvait faire autrement que de marcher dedans », a-t-il poursuivi.

Me Tremblay

Me Martin Tremblay, procureur de l'accusé Carl Brouillette, a repris cet argument lors de sa plaidoirie qui a duré trois heures hier. Par après, il a longuement tourné en dérision le témoignage du délateur no 1, soulignant que celui-ci devrait être bientôt remis en liberté par la Commission des libérations conditionnelles « grâce à la recommandation favorable du procureur général suite à sa collaboration dans ce dossier ».

Il a également repris bon nombre

de contradictions relevées dans les témoignages des délateurs, tel que l'avait fait Me Jacques Laroche, la veille, lors de sa plaidoirie.

« Le délateur no 1, personne ne l'a vu dans la salle commune le soir du meurtre. En plus, il devait faire diversion pour attirer l'attention des gardiens, selon son propre témoignage. Comment pouvait-il aussi être témoin visuel du meurtre? » a-t-il relaté.

Il s'est aussi interrogé tout haut sur la crédibilité des deux autres délateurs. Selon lui, le no 2 tout comme le no 1, éprouvait des ennuis à Donnacona et voulait se sortir de la population régulière.

Pour ce qui est du no 3, « ce gars-là a parlé aux autorités seulement lorsqu'il a su qu'il allait être

transféré dans un pénitencier super maximum », a indiqué Me Tremblay. Il a ajouté que ce détenu — qui a écopé de dix années de détention pour son agression sur Tanguay — avait avoué sa crainte de se retrouver dans pareil établissement carcéral.

Pathologiste

Il est lui aussi longuement revenu sur la volte-face du pathologiste Richard Authier, venu témoigner les 13, 14 et 17 juillet derniers. « Le 13 et le 14, il nous parle du deuxième étranglement survenu après la mort. Cela contredit nettement la version des délateurs disant que Brouillette ait achevé Pélouquin avec le coup de balai. Puis, le lundi 17, il revient pour dire que le coup de balai a été donné après la mort », a expli-

qué Me Tremblay.

Il a tenu à remercier le Dr Authier pour sa volte-face. « Si ce qu'il dit est vrai, mon client ne peut être accusé de meurtre puisqu'il aurait donné un coup à Pélouquin qui était déjà mort. On ne peut pas tuer quelqu'un deux fois », a-t-il triomphé, concluant que la crédibilité de la preuve était pour le moins douteuse.

Me Tremblay devrait plaider durant encore une heure aujourd'hui, selon ses propres propos. Par la suite, Me Jacques Casgrain prendra au moins le reste de la journée pour entreprendre la plaidoirie de la Couronne. Demain après-midi, le juge Gaston Desjardins pourra vraisemblablement adresser ses recommandations au jury.

Trois-Pistoles : un tireur fou se suicide

Raynald Drapeau, ce tireur fou qui a semé l'émoi dans le centre-ville de Trois-Pistoles, avant de se tirer une balle de fusil .12 dans la bouche, est décédé hier à l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, des suites de ses blessures.

par ISABELLE JINCHÉREAU
LE SOLEIL

Le désespéré de 50 ans, qui avait précipitamment quitté en voiture sa maison de la rue Martel à 8 h, hier matin, a fait feu à une dizaine de reprises vers une habitation, alors qu'il roulait dans la rue.

Personne n'a été blessé durant cette fuite dramatique. Quant à la résidence criblée de balles, elle était inhabitée par son propriétaire, Réal Lavoie.

Le malheureux a terminé sa course sur le lopin de terre familial, à Saint-Jean-de-Dieu. Il a été repéré deux heures trente minutes plus tard par l'hélicoptère de la Sûreté du Québec, alors qu'il gisait inanimé près de son véhicule. Drapeau venait de retourner son arme contre lui.

Cet ex-militaire à tendance dépressive s'était effondré la veille en apprenant qu'il perdait son emploi dans une entreprise laitière et qu'il n'était pas admissible à l'assurance-chômage.



Le marathonien Phil Latulippe.

Demi-marathon pour lancer le festival du cuir

« Ça Phil à Loretteville »

Un demi-marathon de 20,7 km, sur le thème : « Ça Phil à Loretteville » marquera, demain, l'ouverture du festival du cuir de Loretteville.

LE SOLEIL

M. Phil Latulippe entreprendra sa course vers 17 h à l'hôtel de ville de Loretteville et il sera attendu vers 19 h 30, à la Place du festival, de Loretteville. Il passera aux hô-

tels de ville de Charlesbourg et de Saint-Émile en entraînant plusieurs maires à sa suite et les citoyens qui voudront le suivre à pied ou à bicyclette. Les maires Jacques Langlois, de Beauport, Ralph Mercier, de Charlesbourg,

Denis Côte, de Saint-Augustin, André Juneau, de Cap-Rouge, Renaud Auclair, de Saint-Émile et Denis Giguère, de Loretteville, ainsi que le député Rémy Poulin doivent accompagner M. Latulippe.

Une contribution de \$2 qui sera demandée aux participants ira dans les coffres de la Fondation Phil-Latulippe.

Jumelage Québec-Bordeaux : encore bien des attraits touristiques à faire valoir

Le président du comité de jumelage Québec/Bordeaux est convaincu : il y a beaucoup à faire (et à gagner) dans le domaine du tourisme entre les deux villes. Le tout est d'y intéresser les grossistes en voyage. C'est l'objectif du comité.

« Les échanges universitaires, ça marche. Les contacts économiques sont sur les rails. Au niveau culturel, ça se développe. Il n'y a guère que la promotion touristique qui soit à la traîne alors que les deux villes ont des atouts majeurs à faire valoir ».

Pierre Cazalis, président du comité de jumelage Québec/Bordeaux, est donc convaincu qu'il faut désormais faire porter les efforts dans cette direction et se fait fort de battre le rappel des troupes, en l'occurrence celles des grossistes en voyages, pour les sensibiliser à l'intérêt économique de produits touristiques associant les deux contrées.

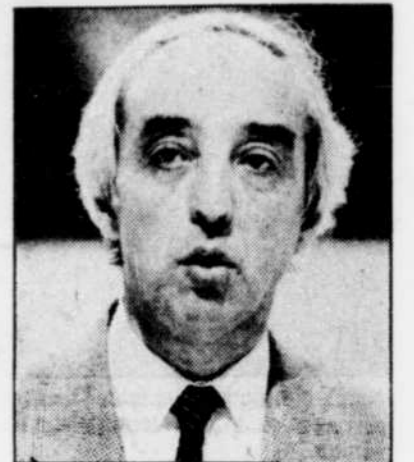
« Offrir aux Bordelais des visites touristiques comme par exemple l'expédition aux baleines à Tadoussac n'a rien de ridicule et je pense que ça vaut le détour autant que les chutes du Niagara. À l'inverse, des promenades à travers les vignobles et les châteaux bordelais sont très attractives pour les Québécois. Voilà deux exemples qui ont de quoi séduire les professionnels du voyage des deux côtés de l'Atlantique », assure Pierre Cazalis.

Des contacts que l'on peut qualifier de préliminaires ont été pris et la prochaine mission qui devrait s'envoler pour Bordeaux l'an prochain associera pour une bonne part le secteur touristique. Au passage, signalons que deux restaurants locaux ont déjà pris les devants en se jumelant avec des homologues bordelais. Il s'agit des Anciens Canadiens et, bientôt, du Concorde qui entretient des relations avec le très prestigieux Burdigala installé au cœur de la capitale du vin.

Le vin, Pierre Cazalis en parle en connaisseur. Dégustateur avi-

sé, cet universitaire prêche dans d'autres chaires que celles des facultés selon un rite initiatique qui, paraît-il, fait de plus en plus d'adeptes de Bacchus. Il est aussi à l'origine de l'importation de certains grands crus dont on se régale ici à Québec. « Les Français ne savent pas à quel point leur vin est prisé chez nous. Ils devraient faire plus d'efforts pour promouvoir leurs produits », plaide Pierre Cazalis, qui rêve de susciter une grande exposition itinérante favorisant la découverte du vin et du vignoble bordelais.

L'opération est difficile, mais pas impossible. Le président du comité de jumelage a ses petites et grandes entrées chez des négociants qui comptent à Bordeaux et il jure à qui veut l'entendre qu'il



Pierre Cazalis, président du comité de jumelage Québec-Bordeaux.

saura les convaincre de l'utilité de la chose.

En Bref

■ Procès remis

L'enseignant Jacques Michaud, de Cap-Rouge, a vu son procès remis au 5 septembre, hier, au palais de justice de Québec. Il fait face à six accusations d'agression sexuelle commises en 1980 et en octobre et janvier derniers, présumément sur la personne de quatre fillettes. Il enseignait alors en 4e année à l'école Saint-Sacrement, à Québec. Il avait été accusé en avril dernier. L'avocat de M. Michaud, Me Jacques Bélanger, s'est entendu avec le procureur de la Couronne, Me Sabin Ouellet, pour remettre le procès en septembre. Celui-ci se tiendra devant juge seul.

■ Vois qualifiés

Un individu portant jeans et casquette s'est emparé d'une somme indéterminée vers 13 h 30, hier, à la Banque de Commerce du 1000, rue Saint-Jean, à Québec. Le malfaiteur a pris la fuite à pied. Par ailleurs, le dépanneur Provi-Soir situé au 5100, boulevard Hamel, a été victime d'un hold-up hier matin.

■ Victime de l'onde

Les plongeurs de la SQ ont sondé toute la journée, hier, les eaux du lac Saint-Joseph, dans le secteur de la Plage Germain, afin de retrouver le corps d'un Beauceron de 28 ans, Martin Vallée, porté disparu depuis dimanche matin. La victime était partie se baigner dans un affluent du lac lorsqu'elle a été vue pour la dernière fois.

Hier à Place Laurier



Connaissez-vous France Drolet? À titre d'employée du casse-croûte du terminus d'autobus de Place Laurier, elle est devenue la deuxième gagnante de la partie du concours «Rénovez avec nous» réservée aux employés des marchands de Place Laurier. 500 \$ en bons d'achat, il y a de quoi sourire!

PARTICIPEZ AU CONCOURS

À GAGNER:

Du 31 juillet au 9 septembre 1989, adoucisiez les moeurs de votre entourage grâce à notre prix applicable sur l'achat d'un système de son et/ou l'amélioration de votre discothèque. Une valeur de

5 000 \$

Du 13 avril au 15 novembre 1989, améliorez la qualité et la valeur de votre logis grâce à notre coup de

25 000 \$

Règlements et coupons de participation chez tous les marchands.



Place
LAURIER

immensément
constructive!

par RICHARD CÔTE
LE SOLEIL

Présentement des travaux totalisant \$700,000 sont en cours afin de rénover toits et fenêtres de plusieurs des 23 immeubles propriétés de la coopérative et transformer en logements les derniers étages d'un édifice abritant déjà un commerce.

« Étant donné leur âge, les immeubles que nous possédons doivent pratiquement être en perpétuelle rénovation pour demeurer en bon état, affirme le président de la coopérative, M. Richard Lavoie, cependant, après les grands travaux de cette année, nous pourrions entreprendre des travaux de 'cosmétique' dont le but sera d'améliorer l'apparence de nos immeubles dans les rues Sous-le-fort, Petit-Champlain, Cul-de-Sac et du boulevard Champlain ».

Avec l'ouverture du Musée de la civilisation, avec la construction de condominiums et avec la présence de bons restaurants qui marchent bien, tout le secteur de la place Royale et du Petit-Champlain a gagné au cours des derniers mois une vigueur nouvelle qui fait que cette partie de la ville de Québec a dépassé le stade de la simple attraction touristique et attire de plus en plus de gens de la région.

« Selon des relevés qui ont été effectués, la clientèle de nos établissements est maintenant composée à peu près à 50 pour 100 de touristes et à 50 pour 100 de gens d'ici, a expliqué M. Lavoie qui a ajouté que cette évolution correspond aux visées de la coopérative qui entend développer chez les Québécois, le réflexe de venir magasiner et se détendre dans ce secteur en toutes saisons et non seulement durant l'été.

LIQUIDATION FIN DE SAISON

RABAIS

30% À 70%

sur vêtements tels que Polo, Vuarnet, Think Pink, Newport, Boston Trader

CHANDAILS
VUARNET
sélection **30%**

MAILLOTS
DE BAIN **40% à 50%**

TRICOTS DE
COTON
50%

Un haut-relief inspiré « de foi, d'espérance et de charité »



Une belle galerie de spectatrices attentives!

Les Augustines de la fédération canadienne ont offert hier après-midi aux Augustines de l'Hôtel-Dieu du Précieux sang un haut-relief, sculpté par Raoul Hunter, pour commémorer le 350^e anniversaire de l'arrivée des trois Augustines qui ont foulé le sol canadien le 1^{er} août 1639. Soeur Angèle Bergeron, supérieure générale, et soeur Claire Gagnon, supérieure du monastère de Québec, ont procédé au dévoilement de la plaque de bronze en présence de nombreuses religieuses des communautés des Augustines et des Ursulines.

LISE GARIÉPY
LE SOLEIL

M. Raoul Hunter a révélé qu'il était difficile de traduire en un seul tableau toute l'oeuvre des Augustines. Il a décidé de représenter soeur Anne Le Cointre de Saint-Bernard, soeur Marie Queney de St-Ignace et soeur Marie Forestier de Saint-Bonaventure à leur départ de Dieppe, sur le St-Joseph, bateau qui symbolise, pour M. Hunter, l'Église canadienne. Les trois religieuses font figure de proue, dans une attitude de prière. M. Hunter a précisé que les trois Augustines évoquent la foi, l'espérance et la charité. Le chanoine Jean Poulin, de Québec, a béni cette oeuvre.

Le mont des Trois-Soeurs, à Saint-Gabriel de Valcartier, est formé de deux pics de 480 et 500 mètres. Il a été ainsi dénommé en l'honneur des trois soeurs fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec. L'anse aux Quatre-Dames, anciennement la petite baie de l'Écho, est située sur la rive ouest du lac Saint-Charles, à Lac-Saint-Charles. Il porte désormais ce nom pour honorer quatre Augustines de Québec.

L'Anse-des-Mères désigne un lieu-dit situé sur le boulevard Champlain, à l'est du bassin Brown. C'était à cet endroit que les Ursulines effectuaient leurs activités de pêche pour assurer une partie de leur alimentation.

La Commission de toponymie du gouvernement du Québec a profité de l'occasion pour remettre aux Augustines et aux Ursulines un certificat de désignation toponymique qui officialise trois nouveaux noms de lieux afin de rendre hommage aux 350 ans de soins hospitaliers des Augustines et à la contribution éducative et culturelle des Ursulines.

M. Rémi Mayrand, président de la Commission de la toponymie, a remis à soeur Claire Gagnon, supérieure des Augustines de Québec, et soeur Suzanne Blais, supérieure des Ursulines de Québec, un certificat de désignation toponymique, imprimé sur du papier parchemin Saint-Gilles, et une carte murale de localisation laminée.



Soeur Claire Gagnon, supérieure du monastère des Augustines de la Miséricorde de Jésus de Québec, et Raoul Hunter, ancien caricaturiste du SOLEIL, qui a réalisé le haut-relief.

19e exposition des agriculteurs de Lotbinière

SAINT-AGAPIT — La 19e exposition présentée par la Société d'agriculture de Lotbinière sera inaugurée, à 16 h aujourd'hui, et se poursuivra jusqu'au dimanche 6 août.

organisées pour toute la famille. Dimanche soir, une reine sera proclamée et il y aura tirage de prix d'une valeur de \$4,000.

taclés et aux jugements d'animaux.

L'entrée y sera gratuite aujourd'hui et demain.

Le président, M. Marcel Bergeron, prévoit qu'environ 25,000 visiteurs y défilent devant la centaine de stands commerciaux et industriels et assisteront aux spec-

Vendredi, samedi et dimanche, il en coûtera \$4 (\$2 pour les enfants de 6 à 12 ans) pour avoir accès aux nombreuses attractions

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

Première entrevue gratuite et prix spéciaux

CLINIQUE POIDS-SANTÉ DE LA CITÉ

- Programmes d'amaigrissement pour tous basés sur le guide alimentaire canadien, sans médicaments ni produits spécifiques.
- Programmes spéciaux destinés aux femmes enceintes et aux personnes souffrant d'hypertension artérielle.
- Régime réduisant le taux de cholestérol et de triglycérides dans le sang.
- Un suivi attentif et adapté selon votre disponibilité. Votre motivation est notre objectif constant.

Heures d'ouverture: 8h à 18h30
APPELEZ-NOUS OU PASSEZ NOUS VOIR AUJOURD'HUI
657-2040
Place de la Cité, Sainte-Foy, niveau B-2



AUTRES LONGUEURS DISPONIBLES	8	10	12
1 x 6 po	2 ⁴²	3 ⁰⁴	3 ⁶⁴
2 x 4 po	2 ⁸²	—	4 ⁴⁸
2 x 6 po	4 ⁴⁸	5 ⁹²	7 ¹⁰
2 x 8 po	5 ⁹⁷	8 ⁰⁰	10 ⁴⁰
2 x 10 po	8 ⁹³	—	14 ⁶⁰
4 x 4 po	5 ⁶⁵	8 ⁰⁰	9 ⁶⁰
6 x 6 po	1.89 [¢] pi lin.		

BOIS TRAITÉ VERT (autre disponible 2x2x42 po: 85[¢] pièce)

TEINTURE HYDROFUGE À L'ALKYDE Semi-transparente



(Peut différer du modèle illustré)

SICO SÉRIE 212



23⁴⁹ les 4 litres

COIFFEUSE

Modèle Médaille, Amande Dessus en simili marbre et poignée de chêne

16 po x 20 po Cour.: 139,99

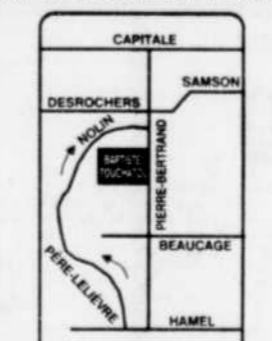
PRIX SPÉCIAL: 99⁹⁹

16 po x 24 po Cour.: 155,99

PRIX SPÉCIAL: 114⁹⁹

RÉSEAU ROUTIER TEMPORAIRE

Accédez facilement à notre magasin par la rue NOLIN ou PIERRE-BERTRAND NORD



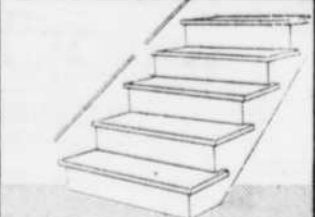
PANNEAU DE GYPSE

1/2 po x 4 x 8 pi

Cour.: 6,40

PRIX SPÉCIAL 5⁴⁹

le panneau



MARCHE D'ESCALIER

Faite de particules bois

1 1/2 po x 10 1/2 po

36 po Cour.: 5,69

42 po Cour.: 6,49

PRIX SPÉCIAL: 5¹⁹ 5⁸⁹

ch ch

ÉPINETTE QUALITÉ ÉCONOMIQUE

2 po x 3 po x 8 pi

Cour.: 79¢

PRIX SPÉCIAL: 69[¢] pièce

2 po x 4 po x 8 pi

Cour.: 1,09

PRIX SPÉCIAL: 99[¢] pièce

ONDEX

Couleur: translucide

Idéal pour clôture ou verrière

42 7/8 po x 96 po

Cour.: 44,99

PRIX SPÉCIAL: 41⁹⁹

42 7/8 po x 120 po

Cour.: 55,99

PRIX SPÉCIAL: 51⁹⁹

42 7/8 po x 144 po

Cour.: 66,99

PRIX SPÉCIAL: 62⁹⁹

Salle de coupe de précision pour vous servir!

50[¢] la coupe droite



PORTE-FENÊTRE

Cadre recouvert blanc

Poignée à gauche ou à droite

PORTE 5 pi (VP5)

Cour.: 519,99

PRIX SPÉCIAL: 489^{\$}

PORTE 6 pi (VP6)

Cour.: 569,99

PRIX SPÉCIAL: 535^{\$}

ÉPINETTE QUALITÉ "STUD"



1 x 6 po

176 220 276

2 x 4 po

181 230 256

2 x 6 po

272 340 408

PLACE FLEUR DE LYS - PLACE STE-FOY - GALERIES DE LA CAPITALE - LEVIS - SHERRBOURKE - TROIS-RIVIÈRES - MONTREAL - CHICOUTIMI - DRUMMONDVILLE

4⁹⁹ \$
Tous les bermudas et les t-shirts d'été

9⁹⁹ \$
Tous les pantalons d'été et sélection de chandails, chemisiers, ens. de jogging, robes, jumpsuits et salopettes

14⁹⁹ \$
Tous les vêtements pour bébés, tailles 0 à 30 m et sélection de pantalons, chemisiers, ens. de jogging et manteaux

SOI DE final clément

carte verte 10090

Baptiste TOUCHATOU

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 15 AOÛT 1989

LIVRAISON GRATUITE AVEC 100\$ D'ACHATS

VILLE VANIER
445, boul. Pierre-Bertrand
687-2960

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au mercredi: 8 h 30 à 17 h 30
Jeudi et vendredi: 8 h 30 à 21 h
Samedi: 8 h 30 à 17 h

LA COUR SUPRÊME ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY



Le ministre fédéral de la Justice Doug Lewis, alors qu'il répondait à des questions sur l'avortement la semaine dernière.

Se défendant bien de prendre parti

Ottawa veut défendre sa compétence exclusive en matière d'avortement

OTTAWA — « L'intervention du gouvernement fédéral ne doit pas être vue comme un appui à l'une ou l'autre des parties dans ce dossier. Il s'agit simplement pour nous de défendre le droit exclusif du gouvernement fédéral à légiférer en matière d'accès à l'avortement. »

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Le ministre de la Justice et Procureur général du Canada, Doug Lewis, s'est âprement défendu hier lors d'une courte rencontre avec la presse, de prendre parti dans la cause opposant Chantal Daigle à son ex-ami Jean-Guy Tremblay.

Le gouvernement fédéral va plaider mardi prochain devant les juges de la Cour suprême que la cour d'appel du Québec a erré en basant son jugement sur le droit provincial pour prohiber l'accès à l'avortement à Mme Daigle. Mais le ministre s'est totalement refusé à dire quelles seraient les conséquences dans ce dossier si un tel argument était retenu. « Je

ne veux pas parler de ce que la cour peut ou ne peut pas décider », a-t-il systématiquement fait valoir, alors que cet argument semble pourtant uniquement favoriser Chantal Daigle.

Il y a simplement selon M. Lewis une très importante question constitutionnelle à débattre sur les compétences respectives des deux paliers de gouvernement.

Quant à savoir pourquoi il avait attendu que la cause soit rendue en Cour suprême pour agir, M. Lewis a fait valoir que les causes Barbara Dodd en Ontario et Chantal Daigle au Québec étaient d'abord et avant tout des dossiers entre deux parties civiles. Mais la cause Daigle rendue en Cour suprême soulève maintenant une question constitutionnelle de fond que le fédéral ne peut laisser passer sans intervenir. « On ne peut de toute façon être présent dans chaque dossier, ce qui serait im-

possible et inapproprié. »

Enfin, le ministre n'a pas bronché quand on lui a suggéré qu'il était un peu étonnant de voir soudainement Ottawa réclamer sa compétence exclusive en matière d'accès à l'avortement, après avoir pourtant refusé de légiférer depuis un an et demi. Dans la cause Morgentaler, la Cour suprême avait effectivement invalidé la loi canadienne sur l'avortement sans que le Parlement fédéral en adopte une autre par la suite pour la remplacer.

Doug Lewis a plaidé qu'il s'agissait d'un dossier extrêmement difficile et délicat et que le gouvernement avait déjà tenté, mais sans succès, de trouver une solution. Son ministère et le gouvernement conservateur sont d'ailleurs selon lui toujours au travail pour prendre les mesures législatives appropriées à l'automne.

L'avortement en dernier recours Gagnon-Tremblay veut miser sur la prévention

SHERBROOKE (d'après PC) — D'ici à ce qu'Ottawa légifère sur l'épineuse question de l'avortement, il faut éviter toute condamnation et concentrer ses énergies en matière de prévention.

C'est l'avis qu'a exprimé, hier, à son retour de vacances, la ministre déléguée à la Condition féminine et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay.

« On doit voir dans l'avortement un constat d'échec, a déclaré la ministre. L'avortement, c'est un dernier recours. Il n'y a pas une femme qui va le faire de gaieté de cœur. Avant d'en arriver là, il faut aider les femmes en détresse. »

À ce titre, Monique Gagnon-Tremblay a insisté sur l'importance, pour le cabinet Bourassa, d'adopter un programme d'accueil et de soutien à la vie. « Il faut d'abord corriger les causes socio-économiques du recours à l'avortement », a-t-elle expliqué.

Mme Gagnon-Tremblay estime qu'il est du devoir de son gouver-

nement de renforcer les mesures de prévention déjà en place, telles que l'éducation sexuelle chez les jeunes et chez les parents. A son avis, Québec doit investir des ressources humaines et matérielles supplémentaires en planning familial. Il doit aussi améliorer la diffusion de l'information sur les méthodes contraceptives et encourager la poursuite des recherches sur les contraceptifs alternatifs. « Plusieurs femmes ne peuvent pas prendre de moyens contraceptifs parce qu'ils sont nocifs pour elles », a-t-elle souligné.

Pas de loi avant Ottawa
Réagissant aux propos lancés la semaine dernière par le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qui pressait le cabinet Bourassa de légiférer, Monique Gagnon-Tremblay a été catégorique : « On va prendre nos responsabi-



Monique GAGNON-TREMBLAY

lités en temps et lieu, mais il n'est pas question de retourner à l'Assemblée nationale cet été. »

Selon la ministre, Québec ne sera en mesure d'agir qu'à partir du moment où seront énoncées la législation promise par le gouvernement Mulroney ainsi que la décision de la Cour suprême. « Il ne faut pas précipiter les choses, a-t-elle mentionné. C'est au gouvernement fédéral de légiférer en premier lieu pour éviter que n'apparaissent des opinions différentes dans chaque province. Après, on verra si le gouvernement québécois doit légiférer. »

La loi du compromis

FORT MCMURRAY, Alberta (d'après PC) — Le député conservateur Jack Shields a indiqué, hier, que la nouvelle loi sur l'avortement, qui sera soumise au Parlement à l'automne, constituera un compromis entre les positions extrêmes des adversaires et des partisans de l'avortement.

« Nous devons rédiger une loi qui ne viole pas la Charte des droits et libertés, a-t-il déclaré dans une interview téléphonique depuis Ottawa.

« Si nous interdisions l'avortement, la Cour suprême du Canada va probablement le rejeter, parce que ce serait une violation des droits de la femme. Si nous permettons l'avortement dans n'importe quelle circonstance, les tribunaux vont probablement le rejeter également. »

Les contestations actuelles devant les tribunaux vont se poursuivre tant qu'Ottawa n'aura pas légiféré sur l'avortement, a prédit M. Shields.



Les journalistes ont littéralement assailli Robert Bourassa de questions hier sur la question de l'avortement.

Première déclaration depuis un mois Robert Bourassa refuse de prendre position

MONTREAL (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa s'est refusé à tout commentaire, hier, sur la question de l'avortement.

M. Bourassa participait à une conférence de presse au cours de laquelle on a annoncé la création d'un parc de haute technologie dans la région de Montréal. C'était sa première apparition publique depuis un mois.

Interrogé au sujet de l'affaire Chantal Daigle, le premier ministre a répondu qu'il n'était pas question que le Québec prenne position alors que la cause est devant la Cour suprême.

M. Bourassa a rappelé que le Code pénal était de juridiction fédérale tout en faisant remarquer qu'Ottawa avait déjà annoncé son intention de légiférer en cette matière. Il a promis que son gouvernement allait « prendre ses responsabilités » une fois qu'Ottawa aura décidé de criminaliser ou non l'avortement.

Le premier ministre a d'autre part exprimé l'espoir que l'on ne fera pas de l'avortement une question partisane.



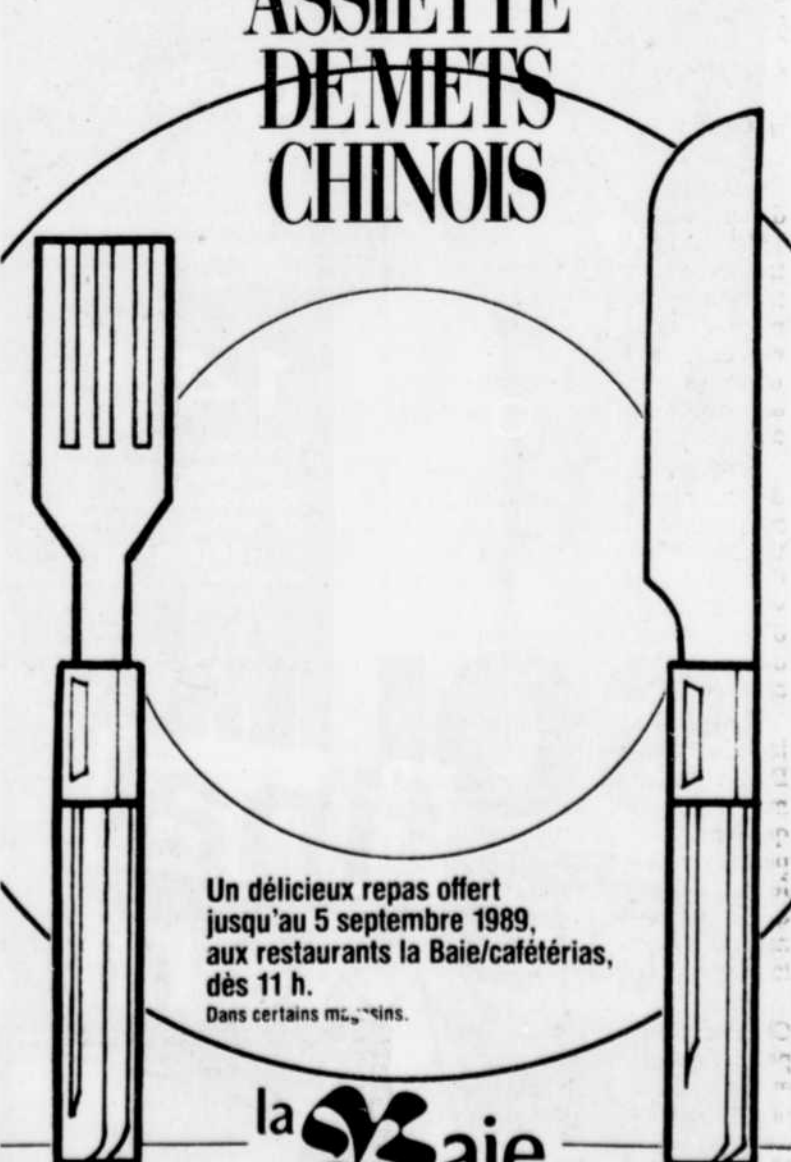
Le magasin d'aubaines

SOIRÉE PRIX FOUS!

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI			Heures d'ouverture: Jeudi 9h à 21h Vendredi 9h à 21h Samedi 9h à 17h		
<p>JEUX NINTENDO comprenant: L'unité de commande, deux commandes de jeu, le pistolet et cartouche de jeu double</p> <p style="text-align: center;">spécial 209\$</p>	<p>JAVEX EAU DE JAVEL CONCENTRÉ Parfumée ou régulière, format de 3,6 litres</p> <p style="text-align: center;">spécial 1 69</p>	<p>OREILLERS Bouffe 100% polyester, non allergène, enveloppe en coton, lavable, grandeur 17x23. Paquet de 2</p> <p style="text-align: center;">spécial 6 99</p>	<p>CHEER DÉTERGENT POUR LESSIVE Format de 5 litres</p> <p style="text-align: center;">spécial 3 49</p>		

★ LA BAIE ★

ASSIETTE DE METS CHINOIS



Un délicieux repas offert jusqu'au 5 septembre 1989, aux restaurants la Baie/caféterias, dès 11 h.
Dans certains mc...ins.

la Baie

LA COUR SUPRÊME ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY

Plus de gens sont d'accord avec l'avortement qu'il y a deux ans

La cause de Chantal Daigle remporte la faveur populaire

MONTRÉAL (d'après PC) — Un sondage mené en fin de semaine pour le compte du *Journal de Montréal* par le Groupe Léger et Léger révèle que les Québécois demeurent toujours divisés sur la question de l'avortement, mais que la grande majorité de la population est favorable à Chantal Daigle.

21.6 % des gens ne soutenaient ni l'une ni l'autre des deux parties.

Le Groupe Léger et Léger a aussi demandé si la question de l'avortement est d'ordre moral, légal ou médical.

Et, parmi les 639 Québécoises et Québécois qui ont accepté de

répondre au questionnaire, 71 % ont exprimé l'avis que la question de l'avortement est d'ordre moral, alors que 21.6 % sont d'avis que cela relève du domaine médical et seulement 4 % croient que cela porte un aspect légal.

Le fait que Jean-Guy Tremblay

se soit adressé aux tribunaux pour empêcher son ex-amie d'interrompre sa grossesse a donc été plutôt mal perçu par l'ensemble de la population.

L'avortement fait des gains

Il est clair que l'idée de l'avortement a fait des gains parmi la population du Québec. Ainsi, sensiblement le même sondage mené il y a deux ans démontrait que 54.8 % des Québécois étaient favorables à l'avortement, alors qu'en fin de semaine, 61.7 % des répondants étaient d'accord avec la mesure de l'interruption de grossesse.

Aussi, exactement 50 % des répondants sont en désaccord avec le jugement de la cour d'appel interdisant à Chantal Daigle de se faire avorter, alors que 43.2 % entérinent la décision du plus haut tribunal du Québec.

À la question « Dans l'ensemble êtes-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou

totale favorable à permettre aux femmes d'interrompre, avant la 20^e semaine, leur grossesse ? », la grande majorité des gens se sont prononcés en faveur de l'avortement et 34.7 % demeurent contre.

Et quand Léger et Léger subdivisent en incluant « l'avortement dans des conditions médicales requises en autant que le fœtus ne soit pas viable hors du corps de la mère », le pourcentage des répondants favorables à l'avortement augmente à 69.8 % alors que celui des gens contre diminue à 21.8 %.

Les Québécois semblent en contradiction avec eux-mêmes, c'est le moins qu'on puisse dire, au moment où 67.2 % d'entre eux croient, au même titre que la cour d'appel, que le fœtus dans le ventre de sa mère est un être humain et qu'il a les mêmes droits que tout être humain. Trente pour cent seulement des répondants ont affirmé le contraire.

Satisfaction d'une part et colère de l'autre face à la Cour suprême

La décision de la Cour suprême du Canada d'entendre mardi prochain la requête de Chantal Daigle a suscité au Québec des réactions allant de la satisfaction à la colère.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Manon Bouchard, porte-parole de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, a exprimé sa colère face au délai imposé par les juges de la Cour suprême dans l'audition de la cause. « Chantal est encore prise en otage! »

« En laissant en vigueur l'injonction qui interdit à Chantal Daigle de se faire avorter et en n'entendant sa cause que la semaine prochaine, il est évident que la Cour suprême tranche déjà. Pourquoi ne pas avoir décidé d'entendre la requête tout de suite? »

Manon Bouchard s'inquiète aussi pour la santé et la sécurité de Chantal Daigle. Elle indique que l'interruption de grossesse devient quasi impossible pour la jeune femme. « Elle n'a qu'un seul espoir : que la Cour suprême se prononce dans un délai très court. »

Le RAIF

Marcelle Dolment, du Réseau d'action et d'information pour les femmes, n'est pas surprise du délai imposé par la Cour suprême. « Je pense que c'est de bon augure d'avoir pu réunir cinq juges en vacances et de les avoir convaincus d'entendre dès mardi la requête de Chantal Daigle. »

« Elle se montre optimiste quant à la décision que rendra le banc de neuf juges. « Le jugement de la cour d'appel du Québec va à l'encontre de la décision de la Cour suprême, en 1988, dans l'affaire Morgentaler. Les juges de la Cour suprême du Canada sont plus humains, ils ne peuvent pas ne pas lever l'injonction qui interdit à Mme Daigle de se faire avorter. »

Le Conseil du statut de la femme

Joan Tremblay, porte-parole du Conseil du statut de la femme, déclare que l'organisme est satisfait que la Cour suprême ait pris la décision d'entendre la requête. « Tout ce qu'on peut souhaiter maintenant, c'est que les juges rendent leur verdict le plus tôt possible. »

Quant à leur décision de maintenir l'injonction, Mme Tremblay se montre peu surprise. « Me Daniel Bédard, l'avocat de Chantal Daigle, n'a pas insisté pour que soit levée l'injonction interdisant à sa cliente de subir un avortement ; je crois que c'était sage de sa part, car les discussions auraient pu s'éterniser à ce sujet et retarder ainsi la décision d'entendre l'appel. »

Campaign Life Coalition

Margaret Turcell, vice-présidente du regroupement canadien « Campaign Life Coalition », trouve déplorable qu'une telle affaire se retrouve devant les tribunaux. « Les politiciens, M. Mulroney en tête, n'ont pas pris leurs responsabilités ; ils auraient dû agir bien avant que les choses en arrivent là. »

« Mais c'est le droit du citoyen de porter une cause jusqu'en Cour suprême, c'est bien que Chantal Daigle ait pu exercer ce droit. Ceci dit, notre groupe a été fort satisfait du jugement de la cour d'appel et nous sommes confiants que la Cour suprême maintiendra cette décision. »

Mme Turcell se réjouit que l'injonction interdisant à Chantal Daigle de se faire avorter soit maintenue. « Notre perception est que les Canadiens sont de plus en plus révoltés à l'idée que la jeune femme se fasse avorter, à mesure que sa grossesse avance ; les Canadiens prennent de plus en plus le parti de l'enfant. »

Mme Turcell soutient que Chantal Daigle s'attache peu à peu à l'enfant qui grandit en elle et que le fait de maintenir l'injonction accroît les chances de le voir naître.

Mouvement laïc québécois

Le président du mouvement

laïc québécois, M. Paul Drouin, ne peut que se réjouir de la décision de la Cour suprême d'entendre la requête de Chantal Daigle.

Il est cependant indigné qu'on

interdise à Chantal Daigle de prendre librement la décision de se faire avorter. « Notre mouvement s'élève contre cette injonction patriarcale qui favorise l'inégalité entre les hommes et les femmes. C'est une violation des droits de Mme Daigle et une reconnaissance de la suprématie de son ex-conjoint. »



Chantal DAIGLE



La magie de la fraîcheur

Nouvelles heures d'affaires
Lundi: 9 h à 18 h
Mardi: 9 h à 18 h
Mercredi: 9 h à 18 h
Jeudi: 9 h à 21 h
Vendredi: 9 h à 21 h
Samedi: 9 h à 17 h

DIMANCHE FERMÉ

CHAMPIGNONS
blancs, frais, Ontario



97¢
chopine

PROFITEZ DE NOS PRIX SPÉCIAUX DANS TOUTES LES SUCCURSALES

CHOU-FLEUR



produit du Québec, gr. 12

1.37
chacun

BROCOLI



produit du Québec, gr. 14

87¢
chacun

PATATES NOUVELLES



10 livres, lavées, du Québec

2.87
cello

TOMATES ROUGES



produit des États-Unis, gr. 6x6, préemballées

97¢
livre

CÉLERI



produit du Québec, gr. 24

97¢
chacun

CAROTTES NOUVELLE RÉCOLTE



5 livres, produit du Québec

1.97
cello

PATATES NOUVELLES



5 livres, lavées, du Québec

1.47
cello

KIWIS



produit de Nouvelle-Zélande

3 pour 97¢

CONCOMBRE ANGLAIS



gr. moyen, Québec

97¢
chacun

LAITUE FRISÉE



produit du Québec

47¢
chacune

CONCOMBRE RÉGULIER



produit du Québec

17¢
chacun

NECTARINES



produit de Californie, mûries à point

97¢
livre

RAISINS ROUGES



produit de Californie, "sans pépins"

1.17
livre

PAMPLEMOUSSES BLANCS



gr. 48, produit Swaziland

4 pour 1.37

JUS DE LÉGUMES "Oasis", 1 litre



97¢
chacun

JAMBON CUIT Hydrate



2.67
livre

Prix spéciaux en vigueur jusqu'au 5 août 1989

NEUFCHÂTEL
2005, boul. Bastien
543-3084

ORSAINVILLE
1047, boul. du Jardin
627-0344

LÉVIS
51, route Kennedy
835-5526

CHARLESBOURG
4145, 1^{re} Avenue
À l'angle de la 41^e rue
622-2291

NEUFCHÂTEL
1111, boul. Formère
543-3084

SAINTE-FOY
3400, rue de la Pêraie
627-7717

BEAUPORT
344, Ste-Anne
681-7997



LA COUR SUPRÊME ET LA CAUSE DAIGLE-TREMBLAY

Marche silencieuse devant l'édifice de la Cour suprême

Les militants pro-vie apportent des cadeaux pour le bébé

OTTAWA (PC) — Au pied des marches de la Cour suprême, des militants pro-vie avaient déposé des cadeaux destinés au « bébé Daigle-Tremblay » : un éléphant en peluche rose, une poussette, un parc pour enfant, des boîtes enrubannées et des ballons roses et bleus.

Près de 200 opposants au droit à l'avortement, accompagnés de nombreux enfants, ont marché en silence pendant près de deux heures devant la Cour suprême. A distance respectueuse ne se tenaient pas plus d'une demi-douzaine de militants pro-choix.

Beaucoup de pancartes : « Si seulement les foetus votaient », analysait celle-ci. « Combien de Chris Chelios on tue chaque année. Go Habs Go Vie », déclarait celle-là. Un parallèle plutôt douteux.

Au-dessus de la Cour suprême, un petit avion a traîné une banderole implorant Chantal de garder son enfant. Sous un arbre, un jeune homme égrenait un chapelet.

« L'avortement, c'est du terrorisme », répétait une vieille dame

en distribuant des dépliants religieux. Lorsqu'un porte-parole est venu leur dire que l'appel logé par Mme Daigle serait entendu la semaine prochaine, des murmures

d'approbation ont parcouru la petite foule : « Une semaine de plus, c'est bon. » C'est que cette

étrange course contre la montre, les militants pro-vie avaient hier le sentiment d'être en train de la remporter.



Les militants pro-vie ont emporté sur les lieux de leur manifestation des cadeaux à l'intention du bébé de Chantal Daigle.

Quelque 500 manifestants pro-choix à Montréal

MONTREAL (d'après PC) — L'appel au rassemblement lancé par la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit a attiré tout au plus 500 personnes, hier en début de soirée, devant le palais de justice de Montréal.

Pour la Coalition, il importait de dénoncer la décision de la Cour suprême qui a pris Chantal Daigle « en otage » en reportant à mardi prochain l'audition de sa requête par laquelle elle veut obtenir le feu vert des tribunaux pour recourir à l'avortement.

Jeudi dernier, au lendemain du maintien par la cour d'appel de l'injonction qui empêche Chantal Daigle de se faire avorter, environ 7.000 personnes étaient descendues dans la rue. L'atmosphère générale était beaucoup plus calme hier.

En début de soirée, deux hommes arborant des pancartes ou on pouvait lire notamment que « l'avortement est un meurtre » ont dû traverser la rue, à la demande de la police, qui voulait éviter toute confrontation.

Depuis peu, une discussion serrée s'était amorcée avec deux femmes favorables à l'avortement. Le ton montait, les phrases étaient de plus en plus courtes et cinglantes. Un policier est intervenu alors que les cameramen croquaient la scène.

L'Association nationale de la femme et du droit, qui compte au Québec une centaine de membres, a distribué son communiqué.

On pouvait y lire, entre autres, que la décision de la cour d'appel est « une aberration juridique du fait qu'elle oblige les femmes à agir dans l'illégalité et la clandestinité pour exercer le droit de disposer de leur propre corps, tel que prévu dans la Charte canadienne des droits. »

De temps à autre, les organisatrices entonnaient une chanson à répondre dont le premier couplet allait ainsi : C'est pas l'affaire des juges de dire aux femmes quoi faire ; ni juge, ni médecin, ni pape, ni conjoint. Notre corps nous appartient.

Parmi les participants, on retrouvait Francine Pelletier, la journaliste dont quelques mots d'un article publié dans un quotidien montréalais au sujet de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Morgantaler ont été repris par le juge Lebel de la cour d'appel qui reconnaissait des droits au foetus.

Mme Pelletier prévoyait que les nouvelles technologies de reproduction allaient poser des problèmes jusqu'ici inédits.

Elle a tenu à préciser qu'elle ne partage pas le point de vue du juge Lebel et est de plus en plus convaincue qu'aucun compromis n'est possible sur la question de l'avortement, question primordiale pour les femmes.

Et d'ajouter : « Il faut éviter de se retrouver à la merci d'un petit juge de province dont la morale l'emporte sur la dignité humaine. »

L'UNIQUE À SAINTE-FOY

UN SEUL MAGASIN

FORGUES

ACHETEZ MAINTENANT

15¹ER VERSEMENT
15 JANVIER 90ou payez comptant
15 DÉCEMBRE 89sur toute marchandise en magasin
(un léger dépôt requis)

12 MOIS SANS INTÉRÊT

Manteaux castor long poil naturel, peaux allongées	1399\$
Manteaux chat sauvage lustré naturel, peaux allongées	1299\$
Manteaux vison naturel ou teint, peaux allongées	1799\$
Manteaux de vison uni ou garni, peaux allongées, choix de 9 couleurs naturelles	2399\$
Manteaux vison femelles teint ranch, peaux allongées	2999\$
Manteaux renard bleu ou shadow naturel et teint blush	1399\$
Jaquettes renard bleu ou shadow naturel et teint blush	799\$
Jaquettes chat sauvage rasé teint en 8 couleurs au choix (34")	999\$
Jaquettes chat sauvage lustré, peaux allongées (34")	999\$
Jaquettes castor long poil naturel, peaux allongées (34")	999\$
Jaquettes vison naturel ou teint, uni ou garni (35"), choix de 5 couleurs	1799\$
Paletots 3/4 pour hommes chat sauvage rasé, teint onyx (36")	1199\$
Paletots 3/4 pour hommes chat sauvage lustré, peaux allongées (36")	1199\$
Paletots 3/4 pour hommes castor long poil naturel, peaux allongées (36")	1199\$
Paletots pour hommes chat sauvage, 3 peaux de haut	1999\$
Paletots castor long poil naturel, peaux allongées	1999\$

- FINANCEMENT SUR PLACE pour client admissible
- PLAN DE MISE DE CÔTE
- STATIONNEMENT GRATUIT
- Retouches d'ajustements gratuites
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage gratuit la première année (pour fourrure excluant cuir et pelisse)

AVEC L'ACHAT D'UN MANTEAU
OBTENEZ UN BON D'ACHAT

100\$

Cette offre est valide
pour les 200 premiers clients

EN COLLABORATION AVEC

JEAN-PAUL
FORTIN etESPRIT
boutique
LE TEMPS inc.
Pour toute la famille

UN BON D'ACHAT PAR CLIENT VALIDE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1989. 654-3660

FORGUES

FOURRURES
UN NOM... UNE RÉPUTATION

PLACE DE LA CITÉ • NIVEAU BASILAIRE

À leur congrès de fin de semaine à Sherbrooke

Les jeunes libéraux ménageront le gouvernement Bourassa

À moins d'imprévu, le congrès annuel de la Commission jeunesse (CJ) du Parti libéral du Québec (PLQ) passera sous silence à Sherbrooke, en fin de semaine prochaine, la question controversée de l'heure relative à l'avortement.

par JACQUES DUMAIS
LE SOLEIL

Alors que la Cour suprême décidait, hier, d'entendre le cas de la jeune Chantal Daigle, la semaine prochaine, la présidente de la CJ du PLQ, Mme Marie Gendron, faisait valoir qu'elle avait des idées

très arrêtées sur le sujet mais qu'elle ne voulait pas les imposer aux congressistes.

« Je ne prendrai pas position pour les jeunes, je n'avancerai rien. S'il y a quelque chose qui vient au congrès (une motion d'urgence à propos de l'avortement) demandant au gouvernement de se prononcer ou de s'engager pour la prochaine élection, peut-être... », dit Mme Gendron.

Selon elle, un débat aura lieu de toute manière si tel est le vœu des jeunes libéraux. Soit dit en passant, ces derniers qui seront au nombre vraisemblable de 1.500 congressistes, semblent avoir remis sous le tapis la majorité des sujets à controverse susceptibles d'embarrasser le gouvernement Bourassa à la veille du déclenchement d'une élection générale.

Devant permettre à la jeunesse de « prendre sa place dans le trafic », le congrès de la fin de semaine n'a paradoxalement prévu aucun débat sur des sujets comme la

langue ou l'accord constitutionnel du lac Meech.

Plutôt agressive à ces chapitres dans un passé récent, la Commission jeunesse du PLQ s'abstient aussi d'épiloguer sur la question des prêts-bourses et se borne désormais à vanter « nos gains » dans le domaine de l'aide sociale. Un bilan jeunesse somme toute fort positif pour le gouvernement sera d'ailleurs présenté samedi matin.

Malgré certaines « lacunes » qu'elle observe encore quant à la perception gouvernementale des jeunes, Mme Gendron a ainsi ré-

sumé le choix de la Commission qu'elle préside depuis un peu plus d'un an : 1) gagner tout, tout de suite ou partir; 2) rester pour en gagner progressivement le plus possible. « Nous, on a décidé de rester », dit-elle.

À son avis, la préoccupation majeure des jeunes libéraux manifestée lors des colloques régionaux a trait à l'environnement, d'abord, et au vieillissement de la population québécoise, ensuite. Ces thèmes ainsi que celui du travail, de l'éducation et du phénomène de la marginalisation chez les jeunes font partie des proposi-

tions-cadres dont le congrès sera saisi.

Ainsi, la Commission propose au gouvernement de soutenir financièrement les organismes communautaires qui oeuvrent à l'insertion sociale des jeunes. Elle préconise de lutter à la source contre la pollution et de s'attaquer vigoureusement à l'analphabétisme fonctionnel des jeunes. On veut également que le gouvernement Bourassa remplace la permanence d'emploi à l'intérieur des secteurs public et parapublic par un régime de contrats de travail renouvelables qui donnerait de l'emploi aux jeunes.

À Sainte-Adèle PQ : choix des thèmes électoraux

QUÉBEC — Convaincu de l'imminence du déclenchement de l'élection générale, l'exécutif du Parti québécois adoptera son programme électoral, lors d'une réunion spéciale qui aura lieu demain et vendredi à Sainte-Adèle, au nord de Montréal.

par SUZANNE DANSEREAU
de la Presse canadienne

À la suite de cette réunion, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau s'envolera pour Sept-Îles, où il inaugurerait la tournée électorale du Parti québécois à travers le Québec.

La réunion vise à arrêter les thèmes qui seront abordés en campagne. Ces thèmes sont puisés à même le programme du parti adopté en novembre dernier, et qui met l'accent sur la souveraineté, le plein emploi, la politique familiale et l'environnement. Ils devront être entérinés par le conseil national du parti après le déclenchement des élections.

Le thème de l'environnement fera d'ailleurs l'objet d'une attention toute spéciale à la réunion de l'exécutif, indiquait-on, hier, au cabinet de M. Parizeau.

Sans aucun doute que l'affaire des BPC de Saint-Basile fournira d'autres munitions à l'opposition péquiste en campagne électorale.

Le dernier sondage SORECOM donne au PQ 35 % de la faveur publique, contre 53 % au Parti libéral et 8 % au NPD.

Convaincus qu'une bonne partie du vote NPD va revenir au PQ lors du scrutin et observant le taux grandissant d'insatisfaction de la population envers le gouvernement Bourassa, les stratèges du parti croient amorcer la campagne électorale avec 40 % du vote. « On se bat pour la coupe », disait récemment le chef du Parti québécois. Avec 40 % des votes, le PQ pourrait récolter une trentaine de sièges à l'Assemblée nationale.

Depuis un an, le Parti québécois est en remontée. Parti du marasme après-Lévesque, alors que le nombre des membres était descendu sous la barre des 60.000 et que les finances étaient « dans le rouge », cette formation politique se retrouve maintenant avec 106.000 membres et une somme de \$2 millions recueillie lors de la dernière campagne de financement.

D'ici la fin août, plus de 80 candidats seront choisis en vue des élections qui pourraient être déclenchées au plus tôt le 9 août, pour se tenir le 25 septembre.

Choquette hospitalisé

MONTREAL (PC) — L'ex-ministre de la Justice dans le premier cabinet Bourassa et maire d'Outremont, M. Jérôme Choquette, reposait dans un état stable à l'Hôpital général juif de Montréal, hier, après avoir été vraisemblablement victime d'un léger accident cardiaque.

M. Choquette, qui est âgé de 61 ans, a été admis d'urgence à l'hôpital, hier, se plaignant de douleurs à la poitrine. Il a été transféré à l'unité de soins coronariens.

Une porte-parole a déclaré que les médecins croyaient qu'il pourra obtenir son congé dans une semaine.

Jérôme Choquette a été ministre de la Justice du Québec de 1970 à 1975. Il est maire d'Outremont depuis 1983.

UN JOUR SEULEMENT

VENTE SURPRISE EATON!

**JEUDI
DANS TOUS
LES MAGASINS
EATON**

**1/2 PRIX
AUBAINES
ÉLÉPHAN-
TESQUES**

**10% à 20%
DE RABAIS**
ARTICLES CHOISIS
DE NOTRE STOCK COURANT

**10% à 50%
DE RABAIS**
SÉLECTION DE
MARCHANDISES
À SOLDER

REPÉREZ LES BALLONS ROUGES!
À tous les étages, les ballons rouges survoleront les bas prix. Ayez l'œil ouvert, ces indicateurs vous réservent des aubaines hors pair.

ACHATS EN PERSONNE SEULEMENT

VENTE SURPRISE EATON, LE JEUDI 3 AOÛT SEULEMENT!

Credit accepte avec la carte Eaton

Les cartes American Express, Visa et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne

CORRECTION
de l'annonce parue dans Le Soleil du mardi 1er août 1989.
Coiffure Impulsion:
On aurait dû lire: **PERMANENTE 25\$**
Eaton s'excuse de tout inconvenient.

EATON

Nous sommes...le grand magasin du Canada

VENEZ DÉCOUVRIR CHEZ LALIBERTÉ

W. Célèbre
VENTE D'ÉTÉ
 D E F O U R R U R E



MANTEAUX DE **NUTRIA** PEAUX ALLONGÉES, TEINT BRUN GARNI DE RENARD **1 299 \$**

MANTEAUX DE **CHAT SAUVAGE** STYLES VARIÉS QUALITÉ SUPÉRIEURE **1 799 \$**

MANTEAUX DE **CASTOR RASÉ** CHOIX DE TEINTES QUALITÉ SUPÉRIEURE **2 999 \$**

SÉLECTION DE MANTEAUX DE **RENARD NATUREL** **1 399 \$**

ARGENTÉ, ROUX, INDIGO, OMBRÉ, "GOLDEN ISLAND", BLEU **à 3 899 \$**

SUPER SPÉCIAUX PEAUX MÂLES ALLONGÉES **3 399 \$**

MANTEAUX DE **VISON** NATUREL "CANADA MAJESTIC" PEAUX FEMELLES ALLONGÉES **4 199 \$**
 STYLES EXCLUSIFS À LALIBERTÉ

Les quantités sont limitées et toutes les tailles ne sont pas disponibles pour certaines fourrures.



À l'achat de votre fourrure, recevez:



La **CARTE PRIVILÈGES LALIBERTÉ** qui vous donne droit à:

■ **10%*** de rabais sur **TOUS** vos achats, **MÊME** sur les prix déjà réduits.

■ **ET LES RÉPARATIONS GRATUITES** avec tout achat de vêtements.

* Non valide sur la fourrure et les services connexes, sur les pelisses, au restaurant et au rayon des cosmétiques.

Cadeau
75 \$

EN BONS D'ACHAT

Durant la vente d'été fourrure, Laliberté vous offre un cadeau additionnel de 75 \$ en bons d'achat applicables dans tous les autres rayons du magasin.



12 MOIS SANS INTÉRÊT

Pour l'achat de votre fourrure et même de votre chapeau de fourrure et de vos bottes d'hiver, Laliberté vous offre son plan 12 mois sans intérêt. Seule la taxe de vente est payable à l'achat. Financement sur place sans intermédiaire.

Laliberté vous offre le meilleur service après-vente:

■ Garantie d'un an avec police d'assurance ■ Entreposage gratuit la première année ■ Plan mise de côté ■ Retouches normales gratuites.



laliberté

MAIL CENTRE-VILLE
 QUÉBEC, 525-4841

Fourrures

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR LA MAJORITÉ DES VÊTEMENTS D'ÉTÉ INCLUANT LA COLLECTION SIMON CHANG.